

CHAPITRE 6.
LE CONFLIT ISRAELO-PALESTINIEN :
UNE SAGA CINEMATOGRAPHIQUE

FRANÇOIS DUBUISSON*

Le célèbre film *Exodus*, réalisé en 1960 par Otto Preminger, est un exemple particulièrement emblématique de la manière dont le cinéma a pu rendre compte du conflit, et dont il a pu en forger, auprès du public, une certaine image. Il relate un moment clé de la genèse du différend, décrivant une série d'événements entourant la fin du mandat de la Grande Bretagne sur la Palestine et le Plan de partage adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en novembre 1947¹. Une scène tirée de ce film nous permet d'illustrer deux conceptions du droit international susceptibles d'être véhiculées au cinéma à propos du conflit, et qui nous serviront de points de référence dans notre analyse. Alors que les habitants d'un kibboutz accueillent avec joie l'annonce, à la radio, de l'adoption du Plan de partage par les Nations Unies, qui prévoit la création d'un Etat juif et d'un Etat arabe, Ari Ben Canaan (Paul Newman), un commandant de la Haganah (armée sioniste), et son ami d'enfance Taha (John Derek), chef du village palestinien voisin, entament une discussion sur les conséquences de cette adoption :

- Ben Canaan : « *Taha, Qu'y a-t-il ?* »
- Taha : « *J'ai perdu ma liberté* ».
- Ben Canaan : « *Toi et moi avons subi la loi des Anglais. Maintenant, nous serons des citoyens égaux. La résolution [des Nations Unies] le garantit* ».
- Taha : « *Les garanties sont une chose, la réalité une autre. Désormais mes terres feront partie de l'Etat d'Israël* ».
- Ben Canaan : « *Ce sont toujours tes terres* ».
- Taha : « *Je suis en minorité* ».
- Ben Canaan : « *Minorité, majorité, cela ne fait aucune différence* ».
- Taha : « *Pourquoi t'es tu battu pour cela ?* »
- Ben Canaan : « *Parce que notre peuple n'avait pas de pays où aller* ».

* L'auteur tient à remercier Olivier Corten pour ses précieux commentaires au sujet de ce texte.

¹ Assemblée générale des Nations Unies, Résolution 181 (II), Gouvernement futur de la Palestine, 29 novembre 1947.

Cet ouvrage est en vente chez votre libraire
et auprès des éditions A.Pedone
13 rue Soufflot 75005 Paris France

tel : + 39 (0) 1 43 54 05 97 - Email : librairie@apedone.net - site : www.pedone.info

DU DROIT INTERNATIONAL AU CINÉMA

- Taha « Et où mon peuple doit-il aller ? »
- Ben Canaan : « *Mais ton peuple est ici chez lui. Nous prouverons au monde que nous pouvons nous entendre. Sinon, les Anglais auront beau jeu de dire que nous ne pouvons pas nous gouverner* ».

Le dialogue oppose deux conceptions du rôle que le droit international peut jouer dans le règlement de la question israélo-palestinienne (ou ici, de l'un de ses aspects particuliers, l'égalité entre citoyens juifs et arabes). D'un côté, Ben Canaan développe une vision idéaliste du droit international², considérant que les conflits seront réglés effectivement par les dispositions de la résolution de l'ONU. Le droit international est ainsi présenté comme un outil efficace et effectif de règlement des litiges, permettant de garantir le respect des droits, en l'occurrence ceux de la population palestinienne appelée à vivre dans l'Etat d'Israël. De l'autre côté, Taha estime que ces garanties seront insuffisantes face aux réalités et aux rapports de domination. Dans cette perspective, le droit international sera considéré comme un outil dont l'application effective dépend dans une large mesure des réalités de la société internationale, qui privilégie les rapports de force. La mise en œuvre du droit international est ainsi tributaire des contradictions existant entre les Etats. C'est ce que nous appellerons la conception « critique »³.

Au delà de ce film renommé, le conflit israélo-palestinien a inspiré une très abondante filmographie (dont la liste est reproduite en annexe), qui permet d'en retracer les principaux événements et d'en aborder de nombreux aspects. A partir d'un matériau composé d'environ quatre-vingt films de fiction et séries télévisées, nous étudierons les conceptions du droit international qui sont véhiculées à l'écran à propos du conflit israélo-palestinien. Trois grandes thématiques se dégagent à cet égard, qui seront analysées successivement. Tout d'abord, celle de la création de l'Etat d'Israël et de ses conséquences sur la population palestinienne (I). Ensuite, la question des conceptions de la nature même du conflit, vu comme relevant soit d'une guerre contre le terrorisme palestinien, soit d'une lutte contre l'occupation israélienne (II). Enfin, l'établissement de la paix au Moyen-Orient et des voies pour y parvenir (III). Pour chacun de ces aspects, on se demandera comment s'opposent ou s'articulent les conceptions « idéaliste » et « critique » que nous venons d'identifier à partir de l'exemple du film *Exodus*. Dans une dernière partie, nous élaborerons des pistes d'explication concernant les types de conception du droit international se dégageant du matériau filmique analysé et formulerons quelques réflexions sur la place du cinéma dans le conflit (IV).

² Voy. Olivier CORTEN, *Méthodologie du droit international public*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2009, pp. 69-73.

³ *Ibidem*, pp. 59-62.